

RENTREE 2020

38 rue Eugène Oudiné 75013 Paris

capn@snupe.fr

01 45 65 02 56

Saisie des vœux sur le site SIAL du 17 juin au 13 juillet 2020 à midi

L'affectation dans une académie est prévue

entre le 14 juillet et le 30 juillet 2020 selon les disciplines.

**CETTE FICHE EST À Renvoyer au SNUEP-FSU NATIONAL ACCOMPAGNÉE DE VOS JUSTIFICATIFS
JOIGNEZ UNE COPIE DE VOTRE DEMANDE SAISIE SUR SIAL (FICHE SYNTHÈSE)**

VOUS ÊTES REÇU·E AU CONCOURS DE PLP CPE

Session:..... Spécialité :.....

Interne Externe Examen pro/réservé Report de stage 2019/2020 Autre (*précisez*):.....

Les modalités d'affectation dans une académie dépendent de votre situation :

SITUATION 1

lauréat·es des concours réservés et examens professionnalisés antérieurs à 2020 placés en report de stage

⇒ sur Sial vous demandez à être nommé·e en qualité de fonctionnaire stagiaire dans l'académie dans laquelle vous étiez précédemment nommé en qualité de contractuel·le

⇒ sur Sial vous demandez un nouveau report de stage

SITUATION 2

lauréat·es des concours externes relevant de la session 2020 et inscrit·es en M1 en 2019-2020

lauréat·es placés en report de stage en 2019-2020 pour absence d'inscription en M2 Meef et inscrit·es en M1 en 2019-2020

⇒ affectation dans l'académie où se situe l'université dans laquelle vous êtes actuellement inscrit en M1 sous réserve de la transmission de la **copie de l'inscription en M1** déposée sous format PDF sur SIAL au moment de la saisie des vœux. Cette pièce ne doit pas dépasser la taille de 500Ko.

⇒ les lauréat·es inscrit·es en M1 dans une université francilienne feront connaître leur choix en classant les trois académies d'Île-de-France (Paris, Créteil et Versailles). Les demandes seront classées en fonction du barème.

SITUATION 3

Vous justifiez de 1,5 an d'équivalent temps plein, au cours des trois années précédentes, d'expérience professionnelle résultant de l'exercice de la discipline de recrutement du corps d'accueil.

lauréat·es des concours externes relevant de la session 2020 et titulaires d'un M2

lauréat·es des concours non soumis aux conditions de diplôme (et troisième concours)

lauréat·es des concours internes relevant de la session 2020

⇒ sur Sial vous demandez à être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire dans l'académie dans laquelle vous avez exercé en qualité de contractuel·le.

Attention : l'enseignement en disciplines connexes n'est pas pris en compte sauf pour les différentes disciplines relevant de l'économie-gestion, les différentes disciplines relevant de la filière hôtellerie et les maths-sciences.

SITUATION 4

lauréat·es des concours externes relevant de la session 2020 et titulaires d'un M2

lauréat·es des concours non soumis aux conditions de diplôme (dont troisième concours)

lauréat·es relevant de la session 2020 et déjà titulaires d'un M1 obtenu antérieurement

lauréat·es des concours internes relevant de la session 2020 et ne justifiant pas de 1,5 an d'équivalent temps plein au cours des trois années précédentes d'expérience professionnelle résultant de l'exercice de la discipline de recrutement du corps d'accueil.

lauréat·es des sessions antérieures en report de stage

⇒ sur Sial vous devez faire des vœux (6 max) qui seront bonifiés en fonction des éléments de barème prenant en compte votre situation familiale, personnelle et individuelle.

Vous êtes déjà titulaire d'un autre corps de l'enseignement public de l'éducation nationale (1^{er} et 2nd degré)

⇒ vous ne participez pas aux opérations d'affectation et vous êtes maintenu·e et nommé·e stagiaire dans l'académie où vous exercez précédemment ou, en cas de participation à l'inter, dans l'académie obtenue.

Vous demandez un report de stage

Au moment de la saisie des vœux sur SIAL, vous pouvez selon votre situation opter pour un report de stage pour effectuer un service national volontaire, pour congé de maternité, pour congé parental, pour préparer l'agrégation, pour séjour à l'étranger ou si vous ne pouvez justifier d'une inscription en M2 à la rentrée 2020 pour cause de diplômes manquants.

En report de stage en 2020/2021, vous devrez faire une nouvelle saisie de vos vœux pour la rentrée 2021 au printemps 2021. Vous serez alors affecté·e selon les modalités de la note de service 2021.

VOS COORDONNÉES	VOS VŒUX D'AFFECTATION
Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> NOM (en majuscules, svp) :	*
NOM de naissance: Prénom:	<i>Indiquez les vœux que vous avez transmis à l'administration dans l'ordre saisi</i>
Date de naissance :/...../.....	1.
Adresse:	2.
.....	3.
CP : [][][][] Commune :	4.
Tel : Fax :	5.
Portable :	6.
e-mail:.....@.....	

*Les candidat·es qui y sont invité·es peuvent exprimer leurs vœux, **au nombre de six au maximum**, en classant les académies souhaitées par ordre de préférence décroissante. En cas d'absence de saisie de vœux par le/la lauréat·e, c'est l'académie d'inscription au concours qui sera considérée comme premier et unique vœu du lauréat.

CRITÈRES DU BARÈME	Situation 4	Inscrit·e en M1 dans une université francilienne
1. Classement au concours Vous avez été reçu·e : ^{ème} sur.....Le classement des lauréat·es est divisé en déciles (1décile=10% des reçus). Pour déterminer votre décile , diviser votre rang de classement par (le nombre d'admis / 10) et arrondir si besoin à l'entier supérieur. <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: left;"> 1^{er} décile : 150 points 2^{ème} décile : 135 points 3^{ème} décile : 120 points 4^{ème} décile : 105 points 5^{ème} décile : 90 points </div> <div style="text-align: left;"> 6^{ème} décile : 75 points 7^{ème} décile : 60 points 8^{ème} décile : 45 points 9^{ème} décile : 30 points 10^{ème} décile : 15 points </div> </div> <p style="text-align: center;">Sur liste complémentaire : 5 point</p> <p>○ POINTS LIÉS AU DÉCILE :.....</p>
2. Situation familiale Rapprochement de conjoint (mariés ou pacsés avant le 30-06-2020 ou vie maritale avec enfants de moins de 18ans au 1-09-2020 reconnus des deux, nés ou à naître : certificat de grossesse établi avant le 30-06-2020) : 150 pts
Bonification par enfant à charge, dans le cadre du rapprochement de conjoints uniquement (moins de 18 ans au 1 ^{er} /09/2020)..... 75 pts Les bonifications pour RC et enfant sont valables sur le 1^{er} vœu, qui doit correspondre à l'académie de résidence professionnelle du conjoint, et les académies limitrophes mentionnées immédiatement après
Autorité parentale conjointe (garde alternée ou conjointe, enfant de -18 ans au 1^{er}/09/2020) sur le 1^{er} vœu correspondant à l'académie de résidence professionnelle de l'ex-conjoint ainsi que les académies limitrophes mentionnées immédiatement après. 225 pts pour 1 enfant puis +75pts
Parent isolé avec enfant à charge de – 18 ans au 1^{er}/09/2020 sur le 1^{er} vœu correspondant à l'académie susceptible d'améliorer les conditions de vie de l'enfant ainsi que les académies limitrophes mentionnées immédiatement après. 140 pts
3. Situation administrative		
<ul style="list-style-type: none"> • Travailleur·euse handicapé·e et bénéficiaire de l'obligation d'emploi, sur le vœu 1... 1000 pts • Situation déclarée par les lauréat·es au moment de l'inscription au concours:
Bonification sur l'académie d'inscription en M1 en 2018/2019 si demandée en vœu n°1 ex-titulaires de la Fonction publique de l'État, territoriale ou hospitalière : bonification accordée sur le 1 ^{er} vœu qui doit correspondre à la dernière académie d'affectation en tant que titulaire de la Fonction publique. 65 pts
Contractuel·les du 2 nd degré de l'EN, CPE contractuel·les, MA garantis d'emploi ou les AED et AESH : bonification accordée sur le vœu 1 qui doit correspondre à l'académie d'exercice où ils/elles ont exercé un an équivalent temps plein durant les 2 dernières années. 200 pts
Emploi avenir professeur (EAP). Bonification accordée sur le vœu 1 qui doit correspondre à l'académie d'exercice où ils/elles ont exercé pendant deux ans en tant qu'EAP 200 pts
TOTAL =

SNUEP F.S.U.	POUR ÊTRE BIEN INFORMÉ·E	SNUEP F.S.U.
LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC	Autorisation à signer afin de respecter les obligations fixées par la CNIL <i>J'accepte de fournir au SNUEP-FSU et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.78. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révoquant par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUEP-FSU 38 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS ou à ma section académique.</i>	LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC
DATE :/...../.....	SIGNATURE :	

RENTÉE 2020

38 rue Eugène Oudiné 75013 Paris.

capn@snuép.fr

01 45 65 0256

Saisie des vœux sur le site SIAL **du 17 juin au 13 juillet 2020** à midi

L'affectation dans une académie est prévue

entre le 14 juillet et le 30 juillet 2020 selon les disciplines.

Saisie des vœux et informations vous concernant

Lors de la saisie de vos vœux sur le site SIAL, vous avez la possibilité de **vérifier et si nécessaire de corriger ou de compléter** les données relatives à votre situation personnelle et familiale. En revanche, si vous constatez que votre situation professionnelle telle qu'elle apparaît dans Sial est erronée, vous ne pouvez pas la modifier vous-même et vous devez donc en demander la correction par mail à la DGRH B2-2 par le biais d'une messagerie accessible dans l'application SIAL, en fin de saisie, dans l'onglet « synthèse », **au plus tard le 13 juillet 2020**, accompagnée des pièces justificatives et de la fiche de synthèse.

Imprimer et enregistrer votre fiche de synthèse

À la fin de votre saisie, une fiche de synthèse récapitule les éléments essentiels de la demande. Vous devez **impérativement l'imprimer ou la sauvegarder** car elle devra être jointe en cas de demande de révision d'affectation.

Pièces justificatives

Attention, les pièces seront à transmettre à l'administration sous forme dématérialisée par le biais d'une messagerie dans l'application SIAL, en fin de saisie des vœux, dans l'onglet « synthèse de votre demande ». Reportez-vous à la note de service et à l'annexe F de cette dernière.

La justification de l'inscription en M1 se fait au moment de la saisie des vœux numériquement (PDF de moins de 500 ko) sur le serveur SIAL **du 17 juin au 13 juillet 2020** à midi.

Si vous faites valoir des services effectués en qualité d'agent·e non titulaire de l'enseignement du second degré public, à l'exception de ceux effectués en tant qu'emploi d'avenir professeur (EAP), vous n'avez aucune pièce justificative à fournir (les états de services sont directement récupérés à partir des bases de gestion académiques). En revanche, pour des services effectués dans l'enseignement privé sous contrat ou dans des établissements français à l'étranger, vous devez fournir une pièce justificative au ministère **avant le 13 juillet 2020**. Il en est de même pour les services effectués en tant que EAP ainsi que pour les titulaires d'une des trois fonctions publiques.

Les pièces parvenant à la DGRH après la date impérative du 13 juillet 2020 ne seront pas prises en compte.

Lors de l'envoi par mail à la DGRH-B2-2 des pièces justificatives (états de services accomplis dans le privé ou à l'étranger, contrat de travail, affectation en qualité de fonctionnaire), **conservez votre mail et l'accusé de réception**. Vous pourrez ainsi faire preuve de leur envoi en cas de litige.

Votre situation familiale (rapprochement de conjoint, enfants, RRE...) ainsi que vos diplômes, titres et certificats seront examinés par le service du rectorat de l'académie d'affectation. Envoyez les pièces justificatives dès la divulgation des résultats au rectorat de l'académie obtenue. Un lien vers une page spécifique, contenant toutes les informations utiles à votre affectation en établissement, vous sera communiqué lors de la divulgation des résultats.

Révision d'affectation

Vous pouvez demander une révision de votre affectation suite à la publication des résultats. Le ministère limite cette possibilité aux seul·es premier·es non entrant·es se trouvant dans une situation familiale grave ou de handicap. Mais si vous vous trouvez dans une situation personnelle qui le justifie, faites tout de même une demande de révision d'affectation.

Attention ! Si votre demande est motivée par l'oubli de transmission de pièces justificatives en temps et en heure, celle-ci ne sera pas examinée et aucune suite ne sera donnée. D'où l'importance de bien transmettre les pièces justificatives et de pouvoir le cas échéant faire la preuve de leur envoi (accusé de réception du mail d'envoi).

Vous devez envoyer votre demande dès réception de votre résultat en RAR à :

DGRH /B2-2

Bureau des affectations et des mutations des personnels du second degré

72 rue Regnault

75243 Paris cedex 13

Vous devez mentionner « révision d'affectation » et préciser la discipline. En outre, la fiche de synthèse issue de SIAL dédiée à la saisie des vœux devra obligatoirement être jointe.

En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU,
1^{ère} fédération de l'Éducation nationale.

Courriel : sneep.national@wanadoo.fr Site : www.sneep.fr
Téléphone : 01.45.65.02.56



MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin : cela facilite le travail des militant·es.

Ancien·ne adhérent·e OUI N° non
M. Mme Date de naissance : / /
NOM :
Nom de naissance :
Prénom :
Adresse complète :
Tél. fixe : portable :
E-mail :

Discipline précise :
Code (si connu) :
AFFECTATION :
LP SEP SEGPA EREA
Nom de l'établissement :
RNE (facultatif) :
Ville :

ACADÉMIE (au 01/09/2019) :

Stagiaire Avec le crédit d'impôt de 66 %, une cotisation annuelle de 99 euros revient au final à 33 euros, soit 2,75 euros par mois.



99 € = 33 €

* Métropole : 99€ La Réunion : 129 €
Guadeloupe, Mayotte, Martinique et Guyane : 114€
Nouvelle Calédonie et Polynésie française : 15357 CFP

Vous bénéficiez, que vous soyez imposable ou non, d'un crédit d'impôts égal à 66 % de votre cotisation. *
**sauf déclaration aux frais réels où 100 % de la cotisation est comptabilisée dans les frais professionnels.*

RÈGLEMENT DE LA COTISATION DE 99 €
 Paiement en ligne en 1x ou 3x sur le site
Chèque-s : 1x 2x 3x
Des que l'adhésion est enregistrée, elle est définitive et ne peut être remboursée.
ADHÉRER EN LIGNE SUR www.sneep.fr

Autorisation CNIL : Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions. Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

Date : / /
Signature :

CONTACTS ACADÉMIQUES

Aix-Marseille
Bruno BOURGINE sneep.aix-marseille@laposte.net Tél. : 04 91 13 62 81 SNUEP-FSU, 12 place du général de Gaulle 13001 MARSEILLE

Amiens
Annabelle HUMBERT Tél. : 06 51 88 08 33 sa.amiens@sneep.fr 180 rue Pasteur 02300 CHAUNY

Besançon
Virginie BOUVOT Tél. : 06 81 33 08 45
Adrien GARDE Tél. : 06 82 02 18 09-
sneepbesancon@gmail.com
Maison des Syndicats
4B rue Léonard de Vinci
25000 BESANCON

Bordeaux
Paul BOUSQUET
Géraldine JOUSSEAUME
NasrLAKHSASSI@sneepaquitaine@gmail.com
Tél. : 05 56 68 98 91
SNUEP-FSU, 26 rue Paul
Mamert
33800 Bordeaux

Caen
Benoît LECARDONNEL
sa.caen@sneep.fr Tél. : 07 69 22 78
3e étage, 10 rue Tancrede
50200 Coutances

Clermont-Ferrand
Ugo TREVISIOL,
Tél. : 06 25 07 6683
sneep.clermont@gmail.com
Béatrice BOSDEVESY
Tél. : 06 62 25 5515
SNUEP-FSU Maison du peuple
29 rue Gabriel Péri
63000 Clermont-Ferrand

Corse
Sandrine TOULOUSE
sa.corse@sneep.fr Tél. : 06 86 57 99 05
SNUEP-FSU,
Maison des syndicats
2 rue du Castagno
20200 Bastia

Créteil
S. HASSANI – JP COURNET
sneep.creteil@orange.fr
Tél. : 01 43 77 02 41,
06 24 26 21 46
SNUEP-FSU,
11/13 rue des Archives
94000 Créteil

Dijon
Anne ROUZIER
Philippe DUCHATEL
sneepdijon21@orange.fr
Tél. : 03 80 33 21 76
Maison des syndicats
2 Rue du Parc
71100 Châlon-sur Saône

Grenoble
Bertrand GUILLAUD-ROLLIN
bertrand.guillaud-rollin@sneep.fr
Pascal MICHELON
cpsneuepgrenoble@free.fr
Tél. : 06 04 07 8916
Tél. : 06 84 49 5778
Sneep-Fsu - Bourse du travail
32 av. de l'Europe
38030 Grenoble Cedex 02
Tél./fax : 04 76 09 49 52

Guyane
Sonia NEMORIN
Tél. : 06 94 40 5265
Marina VOYER-COUPRA
Tél. : 06 94 22 0619
sneepguyane@laposte.net
SNUEP-FSU, BP847
97339 Cayenne Cedex

La Réunion
Charles LOPIN
sa.reunion@sneep.fr
Tél. : 06 92 61 93 31
Résidence les Longanis
Bat C, Apt 4, 7 Bd Mahatma
Gandhi - 97490 Ste Clotilde

Lille
Jacques ALEMANY
lille.sneep@gmail.com
Tél. : 06 70 74 48 63
SNUEP-FSU, 209 rue Nationale
59000 Lille

Limoges
Christophe TRISTAN
Olivier MARATRAT
sa.limoges@sneep.fr
Tél. : 06 24 43 4938
Tél. : 06 07 84 6186
24 bis rue de
Nexon 87000 Limoges

Lyon
Séverine BRELOT
sa.lyon@sneep.fr
Tél. : 04 78 53 28 60
SNUEP-FSU, Bourse du travail
salle 44, place Guichard
69003 Lyon

Martinique
Danielle AVERLANT
sneep.martinique@gmail.com
Tél. : 06 96 24 69 91
Christophe HEGAT
Tél. : 06 96 09 6202
SNUEP-FSU,
41 avenue des Caneficiers
97200 Fort de France

Mayotte
Omar ATTOUMANI AMBRIRIKI
Tél. : 06 39 19 7821
Marine BOULAKHRAS
Tél. : 06 39 09 72 06
sa.mayotte@sneep.fr
SNUEP FSU –BP 57
97620 CHIRONGUI

Montpellier
Pascal MILLET
montpellier.sneep@gmail.com
Tél. : 04 67 54 10 70
Tél. : 06 45 35 72 05
SNUEP-FSU,
Enclos des Lys, bat B
585 rue d'Aiguelongue
34090 Montpellier

Nancy-Metz
Philippe DINEE
Tél. : 06 43 01 19 89
sa.nancy-metz@sneep.fr
SNUEP-FSU 54
51 rue de Metz
54000 NANCY

Nantes
Cécile
CHENESA.nantes@sneep.fr
p.fr Tél. : 06 70 61 50 33
SNUEP-FSU, Bourse du Travail
14 place Imbach 49100 Angers

Nice
Andrée RUGGIERO
sneepnice@gmail.com
Tél. : 06 79 44 06 81
SNUEP-FSU, Bourse du Travail
13 avenue Amiral Collet,
83000 Toulon

Nouvelle-Calédonie
Aurélia VANHALLE
Tél. : + 687 921010
sneepnc@gmail.com
BP 58
98845 NOUMEA CEDEX

Orléans-Tours
Christophe MAYAM
Marylise BEAU
Patrick BERNARD
Stéphane LEROY
sa.orleans-tours@sneep.fr
Tél. : 06 28 34 66 26
SNUEP-FSU
35-37 avenue de l'Europe
41008 BLOIS Cedex

Paris
Eric CAVATERRA
Amar GHEBAÏ
Roselyne MELLOUL
Tél. : 06 08 68 9867
Tél. : 06 60 96 7320
sneepfsu75@gmail.com
SNUEP-FSU Paris
38 rue E. Oudiné
75013 Paris

Poitiers
Céline Thibaudault
celine.thibaudault@sneep.fr
Tel : 06 88 55 42 67
Sneep-Fsu
Avenue du Parc d'Artillerie
86000 Poitiers

Polynésie Française
Emmanuel CANERI
sneepfp16@gmail.com
(689) 87 74 27 98

Reims
Régis DEVALLE
sa.reims@sneep.fr
Tél. : 06 12 68 26 60
18 rue de Vitry
51250 Sermaize-les-Bains

Rennes
Agnès PRUDENZANO
Tél. : 07 69 88 52 46
Ronan OILLIC
Tél. : 06 88 31 50 59
sa.rennes@sneep.fr
SNUEP-FSU,
14 rue Papu
35000 RENNES

Rouen
Jérôme DUBOIS
Tél. : 06 19 92 75 91
jdsneep@free.fr
Agnès BONVALET
sa.rouen@sneep.fr
Tél. : 06 89 33 14 45
SNUEP-FSU
4 rue LouisPoterat,
76100 Rouen

Strasbourg
sa.strasbourg@sneep.fr
Tél. : 06 16 90 52 18
SNUEP-FSU
4 rue de Lausanne
67000 Strasbourg

Toulouse
Agnès BERNADOU
Estelle CARRIER
Tél. : 06 26 19 6491
sneuptoul@gmail.com
FSU 31 –SNUEP-FSU
52 rue Jacques Babinet
31100 Toulouse

Versailles
Rafikha BETTAYEB Olivier
GUYON
sneepversailles@gmail.com
Tél. : 06 52 12 9599
Tél. : 07 60 18 7878
SNUEP-FSU Versailles
38 rue Eugène Oudiné
75013 Paris